

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 19 mai 2015

# Administration générale

<u>Retour sur un investissement – Affectation d'une somme de 80 000 \$ reçue du</u> FIER au Fonds Hydro-Québec

 Le Conseil a résolu d'autoriser l'affectation d'une somme de 80 000 \$ reçue à titre de retour sur investissement du FIER au Fonds Hydro-Québec de la MRC.

Octroi de contrat – Appels d'offres 150501 – Services professionnels pour la réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

 Un contrat de services professionnels visant la réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes a été octroyé à la firme Lapointe, Beaulieu, avocats.

<u>Autorisation de signature – Entente avec Réseautact pour la formation des</u> préposés à l'accueil touristique

Les membres du Conseil ont autorisé la direction générale de la MRC à signer les ententes relatives à la participation des préposés à l'accueil touristique de la MRC à la formation offerte par Réseautact, dont 85 % des frais seront remboursés par le Centre local d'emploi.

<u>Autorisation – Embauche des préposés à l'accueil touristique – Saison estivale</u> 2015

 Résolution adoptée afin d'autoriser la direction générale de la MRC à procéder à l'embauche de huit préposés à l'accueil touristique pour la saison estivale 2015, pour travailler au bureau d'information touristique de Maniwaki et aux bureaux d'accueil touristique situés à Aumond, Grand-Remous et Low.

<u>Rescision de la résolution 2009-R-AG009 – Tarifs exigibles lors de la vente</u> d'immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier municipal ou scolaire

Le Conseil de la MRC a rescindé la résolution 2009-R-AG009 prévoyant les tarifs exigibles lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes, suite à l'appel d'offres réalisé pour la réalisation de ce processus.

Autorisation d'embauche – Stagiaire au service de génie municipal

 Le Conseil a autorisé la direction générale de la MRC à embaucher Mme Héloïse Bastien au titre de stagiaire au service de génie municipal, pour la période estivale 2015.

Adoption du règlement 2015-267 « Modifiant le règlement numéro 2012-241 établissant la répartition des dépenses et la tarification relative aux services rendus par le service de génie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

Les membres du Conseil ont adopté le règlement 2015-267 « Modifiant le règlement numéro 2012-241 établissant la répartition des dépenses et la tarification relative aux services rendus par le service de génie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » tel que présenté.

<u>Demande d'appui aux MRC à la résolution 2015-R-AG125 – Avis régional de la CRRNTO – Propositions de modes de financement pour le Réseau routier municipal à double vocation</u>

 Il a été résolu que le Conseil de la MRCVG réitère son adhésion à l'avis régional émis par le CRRNTO et demande l'appui des autres MRC à cet effet.

## Conseil

<u>Information – Tournoi de golf MRC-SQ le 8 juillet 2015 au Club de golf Algonquin</u> de Messines

 Les membres du Conseil ont été informés de la tenue du tournoi de golf MRC-SQ le 8 juillet 2015 au club de golf Algonquin de Messines.

<u>Désignation de monsieur le conseiller André Carle au titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais</u>

• Le Conseil de la MRCVG a résolu de nommer monsieur le conseiller André

Carle au titre de représentant de la MRC au sein de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais.

<u>Remerciements à monsieur Armand Hubert – Représentation de la MRC au sein</u> du conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais

Résolution adoptée à l'unanimité afin de remercier M. Armand pour son implication à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais pendant plus de 12 ans.

## Gestion financière et administrative

Acceptation des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes

 Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes fournisseurs de la MRC et des TNO pour la période du 22 avril au 19 mai 2015.

Dépôt du rapport financer de l'exercice 2014 de la MRC.

Dépôt du rapport financer de l'exercice 2014 des TNO.

### **Environnement**

<u>Suivi de la résolution 2015-R-AG136 – Acceptation de la nouvelle structure organisationnelle du service de l'hygiène du milieu-Environnement et des procédures qui en découlent</u>

Il a été résolu que le Conseil de la MRC accepte la nouvelle structure organisationnelle du service de l'hygiène du milieu-environnement, proposée suite à l'analyse effectuée par la directrice du service en conformité de la résolution 2015-R-AG136, afin d'entériner la décision d'abolir le poste de chargée de projet du service de l'hygiène du milieu-Environnement en date du 19 juin 2015, d'autorise le lancement d'un processus de dotation pour un poste de coordonnateur au centre de traitement des boues de fosses septiques et environnement et d'autoriser la direction générale de la MRC à procéder à l'embauche d'un coordonnateur au centre de traitement des boues de fosses septiques et environnement suite au processus de dotation, embauche à être entérinée lors d'une séance ordinaire ultérieure du Conseil de la MRCVG.

Nomination de Mme Kimberley Mason à titre de coordonnatrice régionale des cours d'eau en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales

Le Conseil de la MRC a résolu de désigner madame Kimberley Mason, en

collaboration avec le technicien désigné à cette fin, à titre coordonnatrice régionale des cours d'eau et de personne responsable de voir à l'application des pouvoirs qui sont attribués à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

Nomination de M. Robert Baillargeon au titre de technicien à la gestion des cours d'eau relavant de la coordonnatrice régionale, aux fins d'application de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales

Les membres ont résolu de désigner monsieur Robert Baillargeon au titre de technicien à la gestion des cours d'eau, relevant de la coordonnatrice régionale, aux fins de voir à l'application des pouvoirs qui sont attribués à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

<u>Autorisation de signature – Entente Kitigan Zibi Anishinabeg – Inclusion au PGMR</u> de la MRCVG

Résolution adoptée afin d'autoriser le préfet et la directrice générale de la MRC à signer l'entente proposée avec Kitigan Zibi Anishinabeg pour permettre leur inclusion au PGMR 2015-2020 de la MRC, aux conditions présentées par la MRC.

Adoption du règlement 2015-277 « Modifiant le Règlement numéro 2014-261 relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant Écocentre) »

Le Conseil a résolu d'adopter le règlement 2015-277 « Modifiant le Règlement numéro 2014-261 relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant Écocentre) », afin de modifier les tarifs applicables pour le plastique d'ensilage (plastique agricole) et le bardeau d'asphalte trié.

## Aménagement et Développement

<u>Demande de collaboration 2015 aux municipalités concernées par l'application du RCI 2009-206 – Objectif d'inspection de deux plans d'eau ou de cinquante propriétés riveraines de leur territoire</u>

Il a été résolu par le Conseil de la MRC d'envoyer une résolution aux municipalités concernées par l'application du RCI 2009-206 afin de leur demander leur collaboration pour la planification et la réalisation d'une inspection relative aux objets dudit règlement touchant au moins entièrement deux plans d'eau ou cinquante propriétés riveraines de leur territoire durant l'année 2015, sauf cas particulier des municipalités de Bois-Franc et d'Egan-Sud pour lesquels des objectifs adaptés seront proposés par l'inspection régionale des rives et du littoral.

Adoption ultérieure du règlement 2015-276 « concernant les activités de camping sur les terres du domaine de l'État sous responsabilité de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres publiques »

 Adoption du règlement 2015-276 reportée à une séance ultérieure, suite à son étude par le service des TPI et le comité Multiressources de la MRC.

Avis de motion – Projet de règlement visant l'imposition d'une taxe d'amélioration locale aux contribuables concernés par la réfection d'un pont endommagé permettant l'accès au lac Gatcombe dans le territoire non organisé de Lac-Lenôtre

 Présentation d'un avis de motion pour un projet de règlement visant l'imposition d'une taxe d'amélioration locale aux contribuables concernés par la réfection d'un pont endommagé permettant l'accès au lac Gatcombe dans le territoire non organisé de Lac-Lenôtre

Appui aux demandes des municipalités val-gatinoises visant des modifications législatives afin d'assouplir les règles d'approbation référendaire qui leur sont applicables lors de changement de zonage

Il a été résolu de faire parvenir une résolution au MAMOT, en appui aux municipalités val-gatinoises, visant des modifications législatives afin d'assouplir les règles d'approbation référendaire qui leur sont applicables lors de changement de zonage.

Réserve conditionnelle d'un montant de 2 500 \$ à même le Fonds de développement régional de la MRCVG pour le projet de balisage 2015 de la rivière Gatineau au bénéfice des municipalités concernées (Bouchette, Gracefield, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Low, Denholm) selon l'offre de service de Marina Saint-Jacques

Le Conseil a résolu de réserver un montant de 2 500 \$, à même son Fonds de développement régional, pour le projet de balisage 2015 de la rivière Gatineau, selon l'offre de service de Marina Saint-Jacques, au bénéfice des municipalités concernées (Bouchette, Gracefield, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Low, Denholm) conditionnellement à ce que le financement du projet soit complété par lesdites municipalités et/ou leurs partenaires et demande qu'une des municipalités concernées se porte promoteur du projet.

<u>Avis de motion – Demande de la municipalité de Cayamant – Règlement modificateur du schéma d'aménagement de la MRCVG en vigueur</u>

 Présentation d'un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modificateur du schéma d'aménagement de la MRC en vigueur, relativement à une affectation récréotouristique et camping dans la municipalité de Cayamant.

#### Certificat de conformité – Règlement modificateur 92-2011 – Ville de Gracefield

Résolution adoptée par le Conseil de la MRC afin d'approuver le règlement modificateur numéro 92-2011, modifiant le règlement de zonage numéro 132 de l'ancienne municipalité du Canton de Wright, adopté par le conseil de la Ville de Gracefield et pour autoriser l'émission d'un certificat de conformité à cet effet.

#### Certificat de conformité – Règlement modificateur 126-2014 – Ville de Gracefield

Résolution adoptée par le Conseil de la MRC afin d'approuver le règlement modificateur numéro 126-2014, modifiant le règlement de zonage numéro 169.1 de l'ancien village de Gracefield, adopté par le conseil de la Ville de Gracefield et pour autoriser l'émission un certificat de conformité à cet effet.

## Ruralité et Développement social

Portrait et plan d'action en sécurité alimentaire dans la Vallée-de-la-Gatineau — Requérant pour la demande présentée au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)

• Le Conseil de la MRC a autorisé que la MRC remplace le CSSSVG à titre de requérant pour le projet Portrait et plan d'action en sécurité alimentaire dans la Vallée-de-la-Gatineau et que la Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau soit le mandataire financier de ce projet.

#### Représentation de la MRC à la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)

 Les membres ont résolu de nommer Madame Claire Lapointe pour siéger à la TAO en tant que représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

# <u>Pacte rural – Lancement d'un deuxième appel de projets dans le cadre de la PNRIII</u>

Le Conseil a résolu d'autoriser d'un deuxième appel de projets dans le cadre de la PNRIII et que la somme allouée pour ce deuxième appel de projets soit de 529 783 \$, tout en respectant les secteurs prioritaires, tels qu'identifiés dans le document « Secteurs d'interventions prioritaires », tels que remis aux promoteurs et adoptés par la MRC.

# <u>Pacte rural – Deuxième appel de projets dans le cadre de la PNRIII – Comité</u> d'analyse et comité de validation

Il a été résolu de nommer Mesdames Jennifer Nolan et Claire Lapointe et Monsieur Denis Côté membres du Comité d'analyse de l'appel de projets lancé dans le cadre de la PNRIII et de nommer Messieurs Gaétan Guindon et Michel Merleau membres du Comité de validation pour l'appel de projets lancé dans le cadre de la PNRIII.

#### Politique nationale de la ruralité – Pacte rural – Reddition de comptes 2007-2014

 Résolution adoptée afin que le Conseil de la MRCVG adopte la reddition de comptes et la liste des engagements du Pacte rural 2007-2014 de la MRCVG, en respect des attentes formulées par le MAMOT.

Non-renouvellement de l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Il a été résolu d'informer le ministère de la Culture et des Communications que le contexte actuel empêche la MRCVG de demander le renouvellement de l'entente de développement culturel pour l'année 2015, mais de la volonté de la MRC de discuter d'un possible renouvellement d'une nouvelle entente pour l'année 2016.

### Lancement d'un appel de projets en culture totalisant 15 000 \$

• Les membres ont autorisé le lancement d'un appel de projet en culture pour un montant de 15 000 \$.

#### Impression d'un dépliant présentant les grandes réalisations de la PNRII

Le Conseil a résolu d'autoriser l'octroi d'un mandat à un graphiste pour réviser la confection d'un dépliant publicisant les projets réalisés dans le cadre de la PNR II et d'en faire la distribution auprès des municipalités et des différents partenaires et que les coûts relatifs à cette confection soit pris à même le budget de publicité du Pacte rural 2015.

#### PNR III – Augmentation du budget publicitaire

 Résolution adoptée afin d'autoriser l'augmentation du budget publicitaire de la PNRIII de 5 000 \$, menant celui-ci à 6 883 \$.

<u>Note au procès-verbal – Information – État de situation – PL28 et Fonds de</u> développement des territoires

 État de situation présenté aux membres du Conseil relativement aux plus récentes informations reçues du MAMOT suite à l'adoption de la Loi 28 et au Fonds de développement des territoires. <u>Désignation de monsieur le conseiller Gaétan Guindon au titre de représentant de la MRC au sein de la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO)</u>

 Il a été résolu de désigner monsieur le conseiller Gaétan Guidon au titre de représentant de la MRC au sein de la Table régionale de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO).

> La prochaine séance ordinaire du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau aura lieu le mardi 16 juin 2015 à 18 heures

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une prochaine séance.